

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2008/130 en date du 28 octobre 2008 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 28 octobre 2008,

Vu l'arrêté n°320bis/2021 en date du 20 avril 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 et après avis du Comité Technique en date du 19 avril 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade d'Attaché principal :**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
GOLON Virginie	Attaché	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
MEKIL Christelle	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade d'Agent de Maîtrise principal :**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
FILSTROFF Gilles	Agent de maîtrise	01/11/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
DELRIVE Kévin	Educateur des Activités Physiques et Sportives	01/01/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**ARTICLE 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté et ampliation sera transmise au trésorier municipal.

MONSIEUR LE MAIRE

\*Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

\* Notifié que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

LIBERCOURT, le 19 décembre 2024

LE MAIRE,  
Daniel MACIEJASZ

